

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2015

Nombre de conseillers Date de convocation : 18 Juin 2015
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9 Date d'affichage : 1er Juillet 2015

Présents : Laurence ECKMANN, Grâce L'HUILLIER, Marie-Paule SAUDER, Jean-Jacques BIC, Christian MINEL, Philippe ENGLERT, Bertrand VIOLE, Laurent MULLER

Absents excusés : Marie FAIVRE, Jean-Paul BRUCHE

Absent : Emmanuel FERREIRA

Pouvoirs : Marie FAIVRE donne pouvoir à Jean-Jacques BIC

Secrétaire de séance : Philippe ENGLERT

ORDRE DU JOUR :

- *Achat terrain OSTER*
- *Remboursement de frais*
- *Convention ADS*
- *Facturation électricité hangar Animation Village*
- *Questions diverses*

ACHAT TERRAIN OSTER – N° 15/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les parcelles cadastrées 232 – 233 situées entre les deux ruelles et appartenant à M et Mme OSTER

Autorise le Maire à signer tous documents et actes notariés relatifs à cette acquisition.

Vote : unanimité

REMBOURSEMENT DE FRAIS – N° 16/2015

Le Maire expose au conseil municipal, que Monsieur ARMENAUD Cyrille a changé la jauge de la citerne de fuel de la mairie et qu'il a réglé le montant de 11.60 € chez LEROY MERLIN à Champigneulles.

Le conseil Municipal, décide de rembourser la somme de 11.60 € à M ARMENAUD

Vote : unanimité

CONVENTION ADS – N°17/2015

En référence à la loi ALUR du 24 mars 2014 qui dans son article 134 modifie l'article L422-8 du code de l'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015 en mettant fin, pour les communes de moins de 10 000 habitants, à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour effectuer l'instruction technique des actes et autorisations d'urbanisme.

Vu l'avis favorable du conseil municipal sur le projet de schéma de mutualisation en date du 26 mai 2015 délibération n° 13/2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le projet de convention pour la création d'un service commun en matière d'instruction des autorisations du droit des sols entre la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson et la Commune d'Autreville sur Moselle.

Vote : unanimité

FACTURATION ELECTRICITE HANGAR ANIMATION VILLAGE –
N° 18/2015

La commune met à disposition de l'Association Animation Village une partie du hangar communal pour un four à poterie.

En accord avec l'Association Animation Village, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de facturer l'électricité consommée pour la cuisson des poteries à Animation Village.

Cette facturation sera effectuée en fin d'année après relevé du compteur par EDF.

Vote : unanimité



The image shows the official stamp of the commune of Autreville-sur-Moselle, featuring a central emblem and the text 'AUTREVILLE SUR MOSELLE' and '1843'. Surrounding the stamp are several handwritten signatures in blue ink, representing the members of the municipal council.